

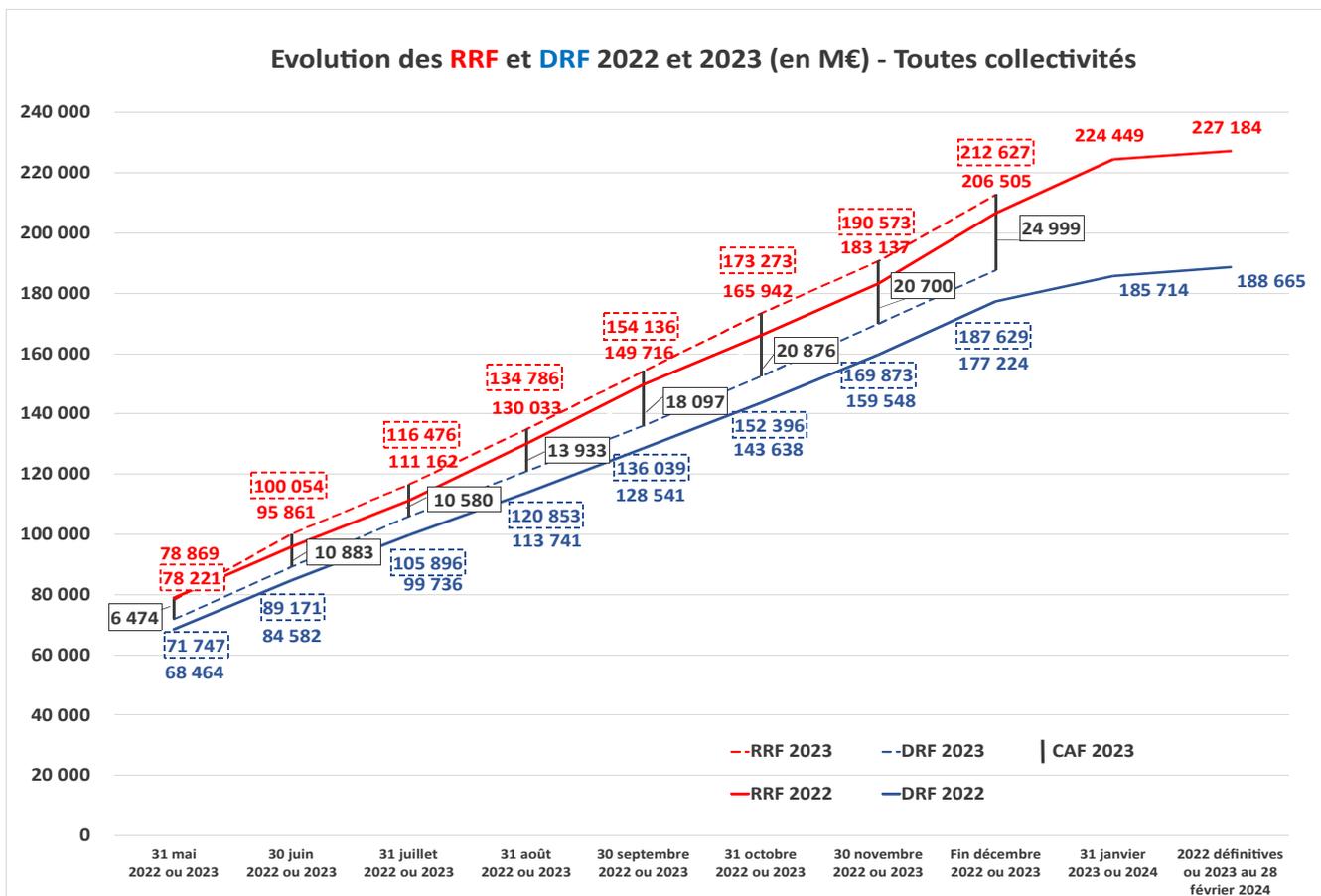
# Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

## Situation 2023 à fin décembre 2023

Huitième Situation au titre de l'année 2023, cette SMCL est, comme toute situation provisoire en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. La situation 2023 pourra être considérée comme stabilisée à fin mars 2024. Jusqu'à cette date, les situations 2023 doivent donc être interprétées avec prudence.

### Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** à fin décembre 2023 sur un an (+3 %, soit +6,1 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+2,5 %, soit +3,5 Md€).



## Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+5,9 %, soit +10,4 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,9 %, soit +3,4 Md€), des achats et charges externes (+8,4 %, soit +2,6 Md€), des contributions obligatoires (+6,4 %, soit +0,9 Md€), des subventions (+3,8 %, soit +0,6 Md€) ainsi que des frais de séjour (+8,6 %, soit +1,1 Md€) et des aides à la personne (+3,8 %, soit +0,8 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +7,6 % pour le bloc communal, +5,8 % pour les régions et +2,8 % pour les départements.

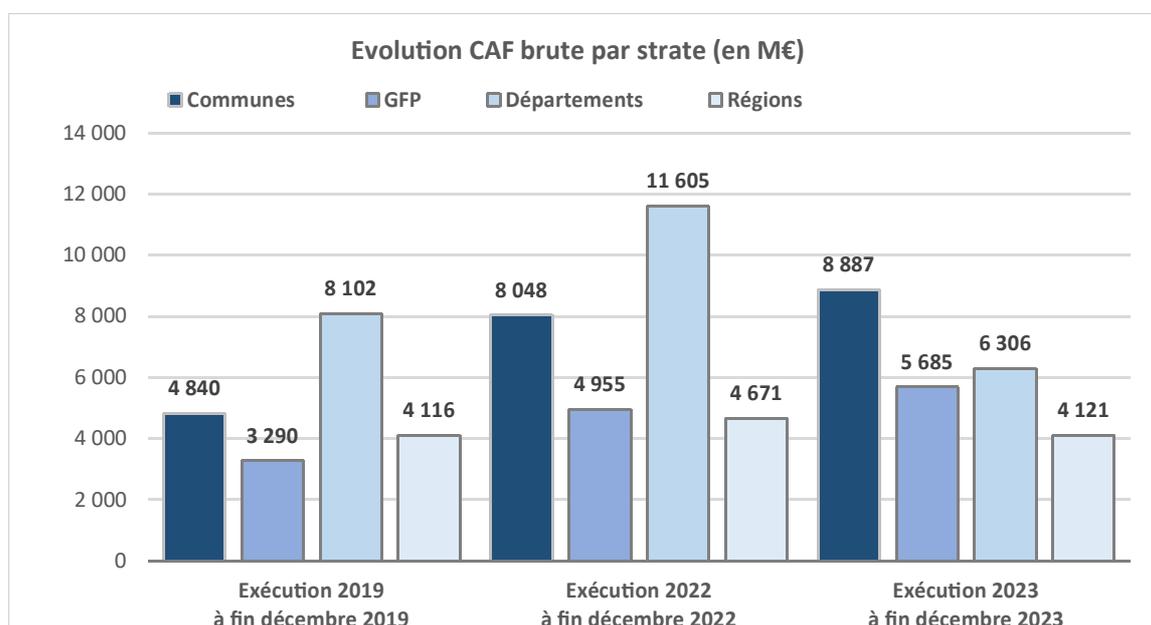
## Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 25 Md€ à fin décembre 2023. En diminution à date sur un an (-14,6 %)**, elle reste supérieure à son niveau d'avant crise (20,3 Md€ à fin décembre 2019).

L'épargne brute des communes et GFP augmente et affiche un niveau supérieur à celui de 2022 et 2019. L'épargne brute des départements baisse par rapport à 2022 et 2019. L'épargne brute des régions baisse par rapport à 2022 et stagne par rapport à 2019.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	4 840	8 048	8 887		83,6%	10,4%
GFP	3 290	4 955	5 685		72,8%	14,7%
Départements	8 102	11 605	6 306		-22,2%	-45,7%
Régions	4 116	4 671	4 121		0,1%	-11,8%
<b>Total</b>	<b>20 347</b>	<b>29 280</b>	<b>24 999</b>		<b>22,9%</b>	<b>-14,6%</b>

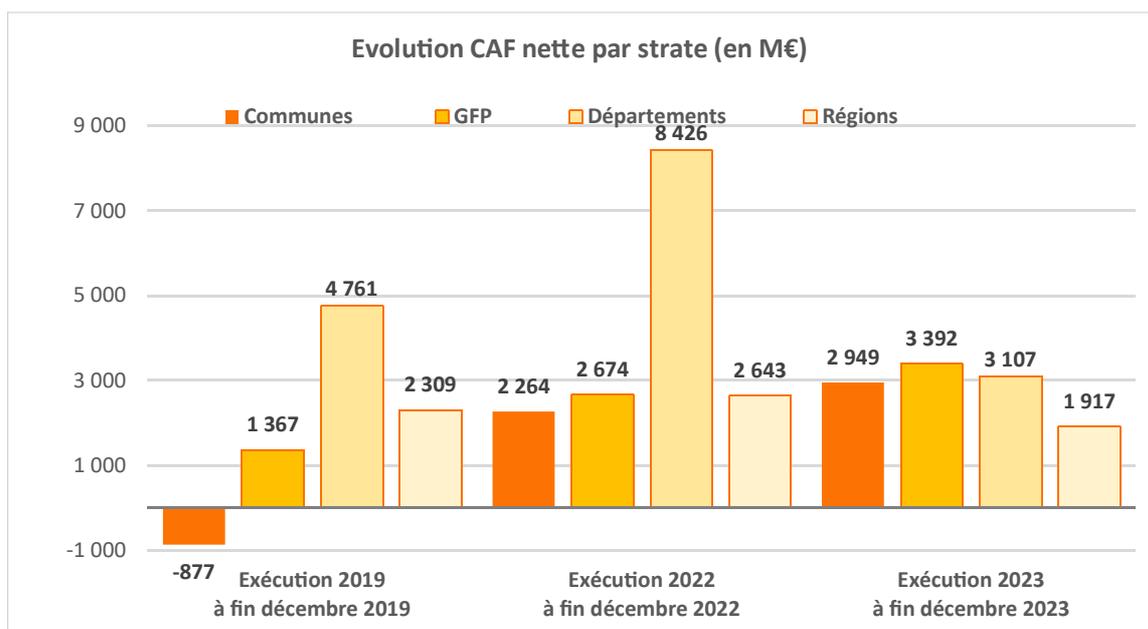


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2023 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à près de 11,4 Md€ à fin décembre. Elle est inférieure à celle constatée à fin décembre 2022 (16 Md€), mais elle est en hausse par rapport à fin décembre 2019 (7,6 Md€).

L'épargne nette à fin décembre dépasse les niveaux de 2022 et 2019 pour le bloc communal, à la différence des départements et des régions.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	-877	2 264	2 949		436,0%	30,2%
GFP	1 367	2 674	3 392		148,2%	26,9%
Départements	4 761	8 426	3 107		-34,7%	-63,1%
Régions	2 309	2 643	1 917		-17,0%	-27,5%
<b>Total</b>	<b>7 559</b>	<b>16 007</b>	<b>11 364</b>		<b>50,3%</b>	<b>-29,0%</b>

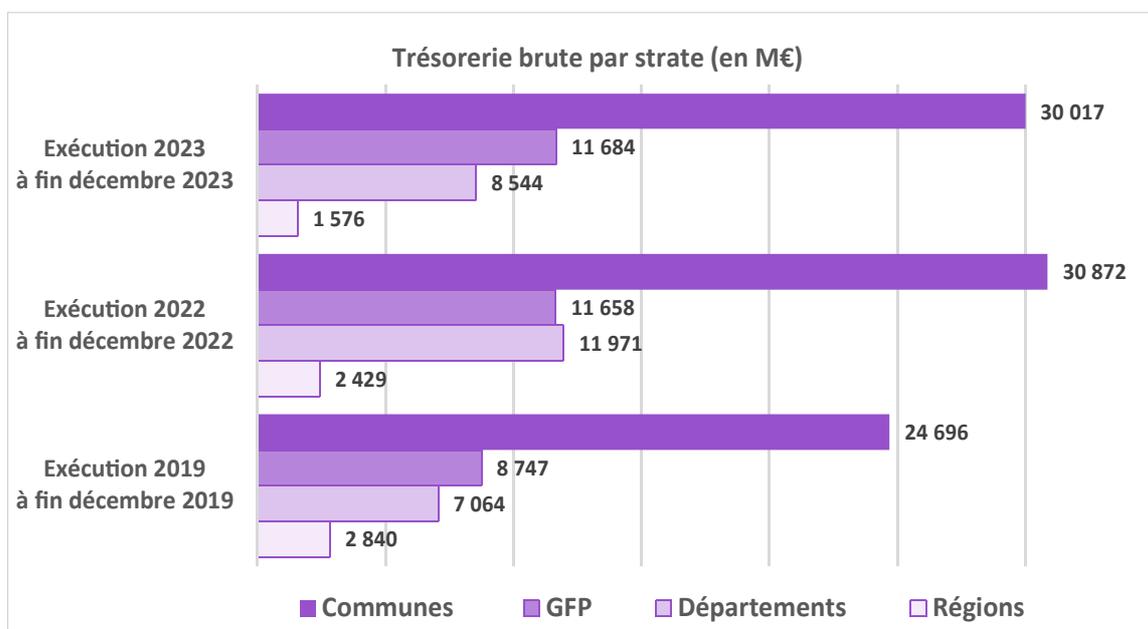


## Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 51,8 Md€ à fin décembre 2023. Elle **diminue à date** par rapport à 2022 (56,9 Md€), mais est supérieure à celle de 2019 à fin décembre (43,3 Md€).

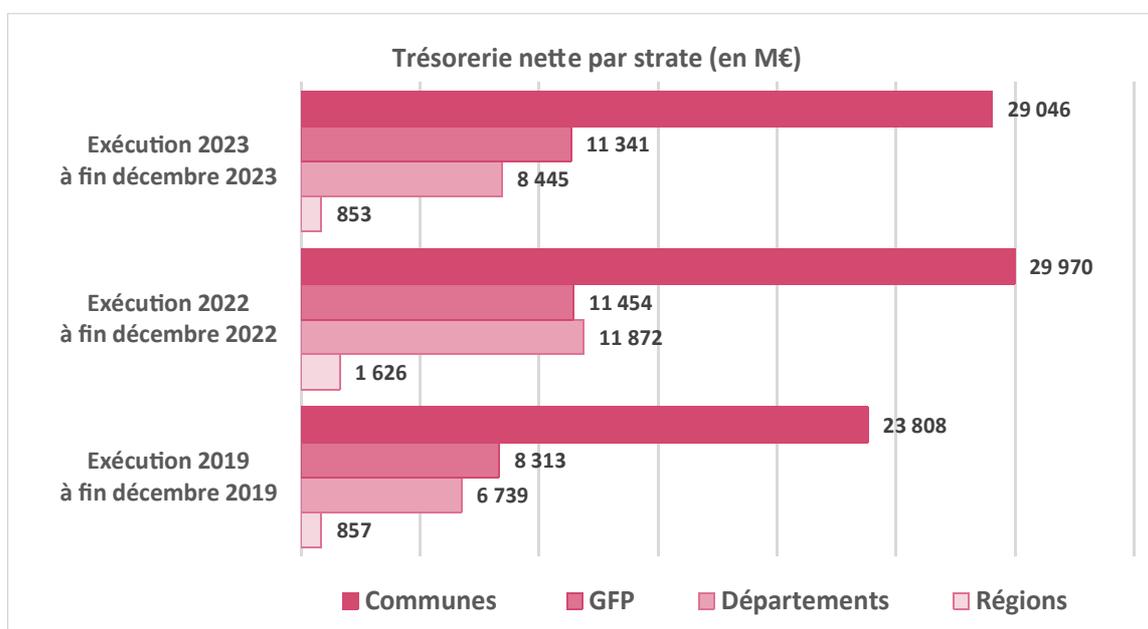
Trésorerie brute en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	24 696	30 872	30 017		21,5%	-2,8%
GFP	8 747	11 658	11 684		33,6%	0,2%
Départements	7 064	11 971	8 544		21,0%	-28,6%
Régions	2 840	2 429	1 576		-44,5%	-35,1%
<b>Total</b>	<b>43 347</b>	<b>56 930</b>	<b>51 821</b>		<b>19,5%</b>	<b>-9,0%</b>



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 49,7 Md€ à fin décembre 2023, soit un niveau inférieur à celui de fin décembre 2022 (54,9 Md€). Elle est **en progression** par rapport à fin décembre 2019 (39,7 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	23 808	29 970	29 046		22,0%	-3,1%
GFP	8 313	11 454	11 341		36,4%	-1,0%
Départements	6 739	11 872	8 445		25,3%	-28,9%
Régions	857	1 626	853		-0,5%	-47,5%
<b>Total</b>	<b>39 717</b>	<b>54 923</b>	<b>49 685</b>		<b>25,1%</b>	<b>-9,5%</b>



### Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.